

## COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

### **Délibération n° 2020/22 en date du 10 juillet 2020 portant sur l'élection du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020**

Le conseil municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, le dix juillet deux mil vingt, à dix-neuf heures trente, suivant convocation en date du six juillet, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.

Mme Jacqueline PREVOST étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	9
Votants	11
Pour	11
Contre	0

**PRESENTS** : Mrs Prévost, Keiser, Dessane, Wagner, Clédat (à partir de 20h15), Arnaud et Mmes Prévost, Broussouloux, Surget

**ABSENTS** : Mr Soumagnas (excusé) a donné pouvoir à Mr Arnaud, Mme Delort (excusée) a donné pouvoir à Mr Prévost

Vu le Code électoral,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020 portant convocation des conseils municipaux en vue de l'élection des délégués et de leurs suppléants,

Considérant que conformément à l'article L.284 du Code Electoral, le conseil municipal doit élire un délégué et trois suppléants parmi les membres du conseil municipal,

Considérant qu'en application des articles L.288 et R.133 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Les Elus ont procédé, suivant les indications ci-dessus, au vote d'un délégué titulaire, ainsi qu'il est prévu sur le procès-verbal.

A été élu, titulaire au 1<sup>er</sup> tour :

- Mr Stéphane PREVOST né le 21 janvier 1972 à Longjumeau (91), domicilié au 5 Le Mas 87380 Saint Vitte sur Briance et a déclaré ACCEPTER le mandat.

Ils ont ensuite procédé, en la même forme, à l'élection de trois suppléants.

Ont été élus suppléants au 1<sup>er</sup> tour :

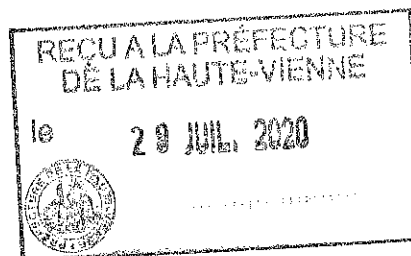
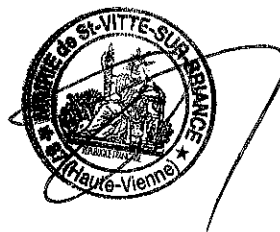
- Mme Yvette BROUSSOULOUX née le 05 septembre 1951 à Meilhards (19), domiciliée au 12 Oziers 87380 Saint Vitte sur Briance et a déclaré ACCEPTER le mandat,
- Mr Bruno DESSANE né le 29 juin 1954 a Argenteuil (95), domicilié au 2 Le Mas 87380 Saint Vitte sur Briance et a déclaré ACCEPTER le mandat,
- Mt Hervé KEISER né le 03 février 1971 à Bettwiller (67), domicilié au 3 Nouailhas 87380 Saint Vitte sur Briance et a déclaré ACCEPTER le mandat.

Le procès-verbal a été dressé et clos le 10 juillet à vingt heures zéro minute, a été établi en trois exemplaires et a été signé par les membres du bureau soit le maire, le secrétaire, les deux conseillers les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes nommés à l'ouverture du procès-verbal.

Aucune observation et aucune réclamation n'ont été inscrites sur le procès-verbal.

Fait et délibéré en mairie le 10 juillet 2020,

Le Maire,  
Stéphane PREVOST



## COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

### **Délibération n° 2020/23 en date du 10 juillet 2020 portant sur la composition de la commission communale des Impôts Directs – Liste de proposition**

Le conseil municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, le dix juillet deux mil vingt, à dix-neuf heures trente, suivant convocation en date du six juillet, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.

Mme Jacqueline PREVOST étant secrétaire de séance.

<b>Nombre de membres</b>	
En exercice	11
Présents	9
Votants	11
Pour	11
Contre	0

**PRESENTS** : Mrs Prévost, Keiser, Dessane, Wagner, Clédat (à partir de 20h15), Arnaud et Mmes Prévost, Broussouloux, Surget

**ABSENTS** : Mr Soumagnas (excusé) a donné pouvoir à Mr Arnaud, Mme Delort (excusée) a donné pouvoir à Mr Prévost

Monsieur le maire rappelle que d'après l'article 1650-1 du Code général des Impôts une commission communale des impôts directs est instituée dans chaque commune, qu'elle est composée du maire ou de son adjoint délégué et de 6 commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Il convient donc de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs en dressant une liste de proposition comportant 24 noms (12 titulaires et 12 suppléants) pour les communiquer à la direction générale des finances publiques.

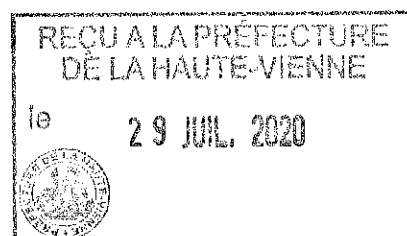
Après proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal **DECIDE** d'approuver la liste qui suit :

Mme FAYE née LE BOULZEC Séverine	Mme GILLES née TULLUS Jeanine
Mr GAVINET René	Mr VALADAS Jean
Mr DALBRUT Maxime	Mr JUMEAU Marcel
Mr DEROY Franck	Mr LEBRUN Lionel
Mr BROUSSOULOUX Jean-Louis	Mr MONZAUGE Lucien
Mr PASQUET Fernand	Mr RUCHAUD Jean-Paul
Mr MIRAMONT Denis	Mr JEAN BAPTISTE Patrick
Mr MADORE Armel	Mme TAURON née GOUMILLOU Christiane
Mr CHIARDET Thierry	Mr FAYE Jean
Mme LEBRUN née CHARTAGNAC Jeanine	Mme LAGRAFEUILLE née CAILLEAU Muriel

Mr SOUMAGNAS Régis	Mr HEBRAS Yves
Mme DUMONT Christiane	Mr DELORT Jean-François

Fait et délibéré en mairie le 10 juillet 2020

Le Maire,  
Stéphane PREVOST



# COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

## **Délibération n° 2020/24 en date du 10 juillet 2020 portant sur le représentant à la Commission de contrôle des listes électorales**

Le conseil municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, le dix juillet deux mil vingt, à dix-neuf heures trente, suivant convocation en date du six juillet, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.  
Mme Jacqueline PREVOST étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	9
Votants	11
Pour	11
Contre	0

**PRESENTS** : Mrs Prévost, Keiser, Dessane, Wagner, Clédât (à partir de 20h15), Arnaud et Mmes Prévost, Broussouloux, Surget

**ABSENTS** : Mr Soumagnas (excusé) a donné pouvoir à Mr Arnaud, Mme Delort (excusée) a donné pouvoir à Mr Prévost

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier de Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne portant sur la désignation des membres de la commission de contrôle pour les communes de moins de 1000 habitants. Effectivement suite au renouvellement général des conseils municipaux, de nouvelles commissions doivent être instaurées.

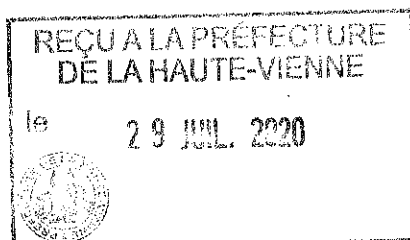
Les membres de cette instance seront nommés par arrêté préfectoral, et qu'elle sera composée de conseillers municipaux, de représentants du tribunal judiciaire et de délégués de l'administration.

Le conseiller municipal et le suppléant seront pris dans l'ordre du tableau, ou, à défaut, le plus jeune conseiller municipal.

En conséquence, les Elus, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Désignent un titulaire : Mr Florent SOUMAGNAS né le 06 octobre 1988 à Limoges (87), domicilié au 10 Chassagnas 87380 Saint Vitte sur Briance, 1<sup>er</sup> dans l'ordre du tableau, et plus jeune conseiller municipal,
- Désignent un suppléant : Mme Jacqueline PREVOST née le 04 novembre 1956 à Linards (87), domiciliée au 25 Le Mas 87380 Saint Vitte sur Briance

Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briance,  
Le 10 juillet 2020



Le Maire,  
Stéphane PREVOST



# COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

## **Délibération n° 2020/25 en date du 10 juillet 2020 portant sur la redevance du domaine public par ENEDIS**

Le conseil municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, le dix juillet deux mil vingt, à dix-neuf heures trente, suivant convocation en date du six juillet, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.  
Mme Jacqueline PREVOST étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	9
Votants	11
Pour	11
Contre	0

**PRESENTS** : Mrs Prévost, Keiser, Dessane, Wagner, Clédât (à partir de 20h15), Arnaud et Mmes Prévost, Broussouloux, Surget

**ABSENTS** : Mr Soumagnas (excusé) a donné pouvoir à Mr Arnaud, Mme Delort (excusée) a donné pouvoir à Mr Prévost

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Et, en conséquence, il propose au Conseil :

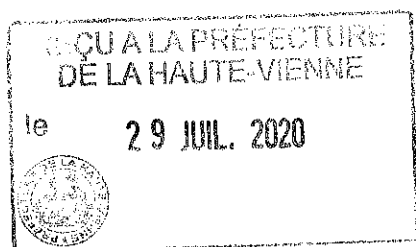
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public, tel que proposé, au taux maximum prévu par le décret ci-dessus, en y appliquant le taux de revalorisation de 38.85 % soit :

**212 € pour 2020.**

Le Conseil Municipal, après examen du dossier présenté et après en avoir délibéré,

- adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics, de transport et de distribution d'électricité.
- autorise le Maire à encaisser le chèque d'ENEDIS, dès réception.

— Fait et délibéré en mairie le 10 juillet 2020



Le Maire,  
Stéphane PREVOST



# COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

## **Délibération n° 2020/26 en date du 10 juillet 2020 portant sur le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public par ORANGE**

Le conseil municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, le dix juillet deux mil vingt, à dix-neuf heures trente, suivant convocation en date du six juillet, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.  
Mme Jacqueline PREVOST étant secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	9
Votants	11
Pour	11
Contre	0

**PRESENTS** : Mrs Prévost, Keiser, Dessane, Wagner, Clédats (à partir de 20h15), Arnaud et Mmes Prévost, Broussouloux, Surget

**ABSENTS** : Mr Soumagnas (excusé) a donné pouvoir à Mr Arnaud, Mme Delort (excusée) a donné pouvoir à Mr Prévost

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions de l'article R20-52 stipulé dans le décret 97- 683 du 30 mai 1997, relatif aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes prévues par les articles L 47 et L 48 du Code des postes et télécommunications définissant le barème maximum applicable pour le calcul de la redevance d'occupation du domaine public.

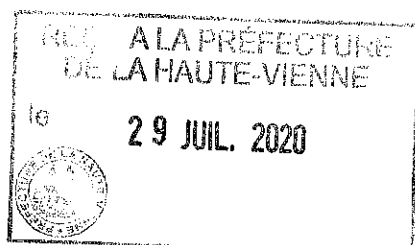
Le Conseil Municipal, après examen du dossier présenté et après en avoir délibéré,

➤ approuve l'inventaire des réseaux et sollicite dès à présent Orange pour le reversement de cette redevance au titre de l'année 2020.

➤ autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et à prendre les mesures nécessaires à la réalisation de cette opération et à encaisser le chèque dès réception de celui-ci.

Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briance,  
Le 10 juillet 2020

Le Maire,  
Stéphane PREVOST



## COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

### **Délibération n° 2020/27 en date du 10 juillet 2020 portant sur une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réfection d'une salle de bain dans un logement communal**

Le conseil municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, le dix juillet deux mil vingt, à dix-neuf heures trente, suivant convocation en date du six juillet, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.  
Mme Jacqueline PREVOST étant secrétaire de séance.

<b>Nombre de membres</b>	
En exercice	11
Présents	9
Votants	11
Pour	11
Contre	0

**PRESENTS** : Mrs Prévost, Keiser, Dessane, Wagner, Clédat (à partir de 20h15), Arnaud et Mmes Prévost, Broussouloux, Surget

**ABSENTS** : Mr Soumagnas (excusé) a donné pouvoir à Mr Arnaud, Mme Delort (excusée) a donné pouvoir à Mr Prévost

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'en début d'année, les locataires du logement communal situé au lieu-dit Le Mas ont signalé des infiltrations d'eau dans le couloir au niveau de la salle de bain. Ces infiltrations ont dégradé le mur en placo ainsi que le sol.

Après avoir constaté les dégâts, les Elus ont décidé de rénover entièrement la salle de bain, compte tenu que celle-ci n'a pas été rénovée depuis plus de 25 ans. Pour cela, plusieurs devis ont été établis et deux entreprises ont été retenues, à savoir :

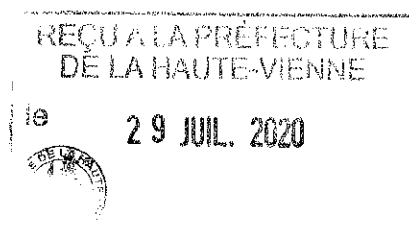
- la société HERVELEC située à Meuzac pour les éléments de salle de bain,
- l'entreprise LACHAUD Jean-Luc située à Château-Chervix pour le sol, les murs et le plafond,

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à :

- déposer une demande de subvention,
- signer tout document nécessaire à cette décision,

Fait et délibéré en mairie le 10 juillet 2020,

Le Maire,  
Stéphane PREVOST





# COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

## **Délibération n° 2020/28 en date du 10 juillet 2020 portant sur la désignation de représentants municipaux pour travailler sur des commissions communautaires**

Le conseil municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, le dix juillet deux mil vingt, à dix-neuf heures trente, suivant convocation en date du six juillet, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.  
Mme Jacqueline PREVOST étant secrétaire de séance.

<b>Nombre de membres</b>	
En exercice	11
Présents	9
Votants	11
Pour	11
Contre	0

**PRESENTS** : Mrs Prévost, Keiser, Dessane, Wagner, Clédât (à partir de 20h15), Arnaud et Mmes Prévost, Broussouloux, Surget

**ABSENTS** : Mr Soumagnas (excusé) a donné pouvoir à Mr Arnaud, Mme Delort (excusée) a donné pouvoir à Mr Prévost

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, et afin de pouvoir travailler en amont pour les commissions de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne, les Elus ont désignés un titulaire pour chaque commission :

Commission Tourisme et Médiathèque Intercommunale du Père Castor :  
Mr Éric WAGNER

Commission Economie, Agriculture et Numérique :  
Mr Hervé KEISER

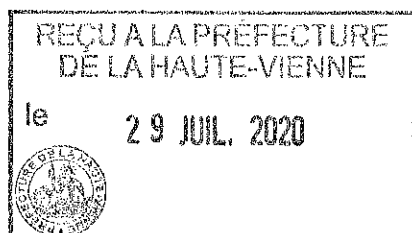
Commission Finances, Politique de l'Habitat et PCAET :  
Mme Marie-Agnès DELORT

Commission Environnement :  
Mr Bruno DESSANE

Commission Enfance / Jeunesse :  
Mme Marie SURGET

Commission Voirie :  
Mr Stéphane PREVOST

Fait et délibéré en mairie de Saint Vitte sur Briance,  
Le 10 juillet 2020



Le Maire,  
Stéphane PREVOST



# COMMUNE DE SAINT VITTE SUR BRIANCE

## **Délibération n° 2020/29 en date du 10 juillet 2020 portant sur la désignation d'un correspondant PANDEMIE**

Le conseil municipal de la commune de SAINT VITTE SUR BRIANCE s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, le dix juillet deux mil vingt, à dix-neuf heures trente, suivant convocation en date du six juillet, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane PREVOST.  
Mme Jacqueline PREVOST étant secrétaire de séance.

<b>Nombre de membres</b>	
En exercice	11
Présents	9
Votants	11
Pour	11
Contre	0

**PRESENTS** : Mrs Prévost, Keiser, Dessane, Wagner, Clédat (à partir de 20h15), Arnaud et Mmes Prévost, Broussouloux, Surget

**ABSENTS** : Mr Soumagnas (excusé) a donné pouvoir à Mr Arnaud, Mme Delort (excusée) a donné pouvoir à Mr Prévost

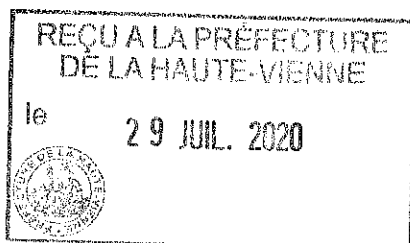
Le Conseil Municipal,

Considérant que la commune doit désigner un correspondant de PANDEMIE,

Sur proposition du Maire et à l'unanimité **DECIDE** :

- De désigner à la fonction de correspondant PANDEMIE : Mme Marie SURGET

Fait et délibéré en mairie le 10 juillet 2020



Le Maire,  
Stéphane PREVOST

